

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2019-143 du 10 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 10 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 2 décembre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET, Fr. DEHON.

MM. J.F. LALY, B. DOBOEUF, L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J.C. CODEVELLE, J.C. MAYEUX, P. COLLE, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J.N. MENAGE, F. SELLIER, E BURDIAC, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J.L. TABARY, D. BASSEUX, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, J.L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,
M. B. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. M. LEROY,
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT,
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M.J.P. LEBRET,
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme V. THIEBAUT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Ch. HEMAR,
M. J.F. LALY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. H. COPIN,
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. C. AUDEGOND,
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE,
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY.

Objet : Culture-Approbation du marché de travaux de construction et d'aménagement de la bibliothèque médiathèque de BAPAUME

La séance ouverte, Monsieur le Président indique que l'intercommunalité du Sud-Artois est compétente en matière de lecture publique. A ce titre, l'intercommunalité a décidé de bâtir un réseau intercommunal de lecture publique qui repose sur plusieurs bibliothèques réparties sur le territoire communautaire.

Monsieur le Président rappelle que le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque médiathèque à BAPAUME pour créer la tête de ce réseau de lecture publique.

Monsieur le Président indique que l'intercommunalité s'est portée acquéreur de la cellule commerciale située au rez de chaussée de la Résidence Hélène rue Briquet Taillandier à BAPAUME et a procédé à l'acquisition d'une maison libre d'occupation mitoyenne de cette résidence pour permettre de créer l'entrée de cet équipement culturel donnant sur la place Sadi Carnot.

Monsieur le Président précise que le Cabinet d'Architecture AZ a été désigné maître d'œuvre de cette future réalisation. Ce projet a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme au titre d'un permis de construire pour la partie à rebâtir et d'une autorisation de travaux pour l'aménagement de l'espace construit.

Monsieur le Président fait état de la consultation organisée au titre d'une procédure adaptée pour désigner les entreprises chargées de la construction et de l'aménagement de ce nouvel équipement culturel.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal d'analyse des offres dressé par la commission de consultation et propose au conseil communautaire de retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses :

Marché Travaux Bibliothèque de BAPAUME			
Détail des lots	Entreprises	Montants € HT	Montants € TTC
Lot n°1 Maçonnerie	LHOTELLIER	284 862.63 €	341 835.16 €
Lot n°2 Toiture	NORD CONCEPT	24 347.42 €	29 216.90 €
Lot n°3 Couverture	infructueux	-	-
Lot n°4 Menuiserie Alu	R.DELATTRE	115 000.00 €	138 000.00 €
Lot n°5 Plâtrerie	CRD BATIMENT	136 569.72 €	163 883.66 €
Lot n°6 Electricité	ACCART	45 000.00 €	54 000.00 €
Lot n° 7 Plomberie	PARIN	77 000.00 €	92 400.00 €
Lot n°8 Ascenseur	OTIS	23 880.00 €	28 656.00 €
Lot n°9 Revêtement sol	TOP VAN DOOREN	18 029.26 €	21 635.11 €
Lot n°10 Peinture	PEINTURE DU NORD	13 393.23 €	16 071.88 €
Total		738 082.26 €	885 698.71 €

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le rapport d'analyse des offres dressé par la commission de consultation et le classement des entreprises ayant répondu à cette consultation ;
- d'approuver les différents marchés de travaux passés avec chacune des entreprises retenues ;
- de rendre infructueux le lot numéro 3 ne répondant pas aux critères arrêtés dans le cadre de cette consultation ;
- de relancer un processus de marché négocié pour couvrir le lot n°3 – Couverture ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux différents marchés de travaux ;
- de solliciter le visa du contrôle de légalité sur l'ensemble des pièces de ce marché ;
- de finaliser les dossiers de subventions auprès des partenaires institutionnels de la DRAC et du Conseil Départemental et de solliciter les aides au taux maxima.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

Berser
Levrault

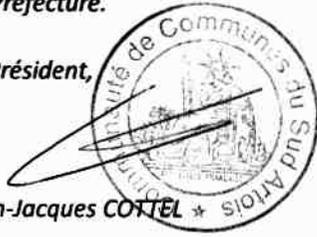
ID : 062-200035442-20191210-DEL2019_143-DE

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et

Pour extrait conforme.

**Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 10 décembre 2019 et transmission
en Préfecture.**

Le Président,

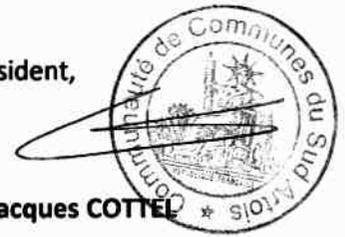


Jean-Jacques COTTEL *

2019-143 du 10/12/2019

Culture – Marché de travaux
Bibliothèque de Bapaume.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL *